



PREFET DU MORBIHAN

Préfecture
Direction du cabinet et de la sécurité
Service interministériel de défense et de protection civile

Direction départementale
des territoires et de la mer

**ARRETE PREFECTORAL MODIFICATIF
RELATIF A LA COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE
SECURITE CIVILE ET DES RISQUES NATURELS MAJEURS (CDSCRNM)**

Le Préfet du Morbihan
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles D 711-10 à D 711-12,
VU le code de l'environnement, et notamment ses articles R 565-5 et R 565-6,
VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, ensemble son annexe, relative aux orientations de la politique de sécurité civile,
VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, et notamment ses articles 8 et 9,
VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,
VU mon arrêté du 14 septembre 2015,
SUR proposition conjointe de MM. le Directeur de cabinet et le Directeur départemental des territoires et de la mer,

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 3 de mon arrêté du 14 septembre 2015 est complété comme suit :

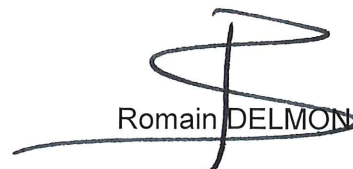
4. représentants des collectivités territoriales :

- En qualité de représentants des maires et des EPCI, sur proposition du Président de l'Association des maires du Morbihan, quatre maires et leurs suppléants, avec une représentation thématique :

- M. André JAFFRE, Maire de Lignol, titulaire (risque feux de forêts)
- M. Jean-Claude RIALLIN, Maire de Saint-Nicolas du Tertre, suppléant (risque feux de forêts)
- M. Christophe BELLER, Adjoint de Pontivy, titulaire (risque inondation fluviale)
- M. Lionel JOUNEAU, Maire de Saint-Perreux, suppléant (risque inondation fluviale)
- M. Michel JEANNOT, Maire de Locmariaquer, titulaire (risques littoraux)
- M. François MOUSSET, Maire du Tour-du-Parc, suppléant (risques littoraux)
- M. Dominique LE VOUEDEC, maire de Gâvres, titulaire (autres risques)
- Mme Armelle NICOLAS, Maire d'Inzinzac-Lochrist, suppléante (autres risques)

Vannes, le **17 SEP. 2015**

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de Cabinet,



Romain DELMON